



POUR UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE DE LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique du Luxembourg s'élevait fin 2011 à 7.778 millions d'euros, ce qui représentait 18,2% du PIB. Cette dette est partagée entre l'administration centrale (Etat et établissements publics) à hauteur de 6.788 millions d'euros et les communes avec 990 millions d'euros, la Sécurité sociale n'ayant pas d'endettement.

Notons tout d'abord que l'endettement des Administrations publiques était plus faible avant 2008 pour s'élever à 2,5 milliards d'euros. La crise financière et économique intervenue à ce moment-là et notamment la prise de participation dans un établissement bancaire considéré comme systémique (emprunt de 2,3 milliards d'euros) ont conduit à une augmentation abrupte de la dette publique.

La charge de la dette de l'Etat s'élève à 214 millions d'euros en 2011.

La dette ne doit cependant pas être appréhendée uniquement du côté du passif du bilan, mais elle a évidemment aussi une contrepartie à l'actif. A côté des nombreux investissements effectués par l'Etat, celui-ci possède également des participations élevées tant dans des entreprises privées que dans les entités publiques qui rapportent des dividendes.

Citons à titre d'exemple la participation de l'Etat luxembourgeois à hauteur de 34 % dans le capital de BGL BNP Paribas. L'Etat a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 113,2 millions d'euros en 2011 qui est à mettre en lien avec les charges de la dette contractée pour financer cette participation.